

Communiqué de presse

1 Février 2018

Altran a finalisé avec succès la syndication d'un prêt à terme senior assorti de sûretés (Term Loan B) d'un montant équivalent à 2 125 millions d'euros

Financement à des conditions avantageuses et largement sursouscrit

La finalisation de cette syndication constitue une nouvelle étape importante dans l'acquisition d'Aricent. Ce prêt à terme senior assorti de sûretés (Term Loan B), ainsi qu'un crédit-relais d'un montant de 250 millions d'euros seront utilisés pour le paiement du prix d'acquisition d'Aricent et pour le remboursement anticipé de la dette à moyen et long terme du Groupe.

Ce Term Loan B de 2 125 millions d'euros, à échéance 2025, est réparti en deux tranches: 1 880 millions d'euros libellée en euros et 245 millions d'euros libellée en dollars. Les deux tranches ont été largement sursouscrites par les investisseurs, notamment la tranche dollar qui a été sursouscrite plus de 8 fois. Pro forma de l'augmentation de capital de 750 millions d'euros qui a été autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 26 janvier 2018, la marge sur les tranches libellée en euros et libellée en dollars devrait être respectivement de 2.75% et de 2.25% pour le ratio de levier envisagé de 3.25x. Ce nouveau prêt à terme bénéficiera de l'absence de clauses restrictives (covenants).

Le placement a été mené par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International et Morgan Stanley & Co en tant que Mandated Lead Arrangers.

La direction d'Altran réitère sa confiance sur sa capacité à finaliser l'opération d'acquisition d'Aricent avant la fin du 1^{er} trimestre 2018, comme prévu initialement.

Altran annoncera ses résultats annuels pour l'exercice 2017 le 28 février 2018 et dévoilera lors d'une journée investisseurs un nouveau plan stratégique à la mi-année.

À propos d'Altran

Leader mondial du conseil en ingénierie et Services R&D, Altran propose à ses clients d'innover autrement en les aidant à développer ou en développant pour eux les produits et les services de demain. Le Groupe les accompagne sur l'intégralité de la chaîne de valeur du cycle de vie d'un projet, de l'idée à l'industrialisation. Altran intervient depuis plus de 30 ans auprès des grands acteurs de nombreux secteurs : aérospatiale, automobile, défense, énergie, ferroviaire, finance, sciences de la vie, télécoms, etc. En 2016, le groupe Altran a réalisé un chiffre d'affaires de 2,120 milliards d'euros. Il compte désormais plus de 30 000 collaborateurs dans plus de 20 pays. www.altran.com

Suivez-nous sur Twitter :
@Altran #Altran2020

Contacts

Relations Investisseurs

Stéphanie Bia

Directrice des Relations Investisseurs

Tel: + 33 (0)1 46 41 72 01

stephanie.bia@altran.com

Relations Presse

Marine Boulot

Group Vice-President Communications

Tel: + 33 (0)1 46 41 71 73

marine.boulot@altran.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué contient certaines projections et déclarations prospectives. De telles déclarations sont parfois identifiées par l'usage du futur, du mode conditionnel et de termes prospectifs tels que « estime », « vise », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « a l'ambition de », « considère », « croit », « pourrait » et toute autre expression similaire. Ces déclarations sont fondées sur des données, des hypothèses ou des estimations qu'Altran considère raisonnables. Les résultats réels futurs pourraient être substantiellement différents de ceux projetés ou attendus tels que présentés dans les déclarations prospectives, en particulier, en raison de l'incapacité d'Altran à réaliser les synergies attendues ou à intégrer Aricent avec succès ou encore des incertitudes inhérentes à toute activité commerciale et à l'environnement économique, financier, compétitif et réglementaire. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse doit être lue avec les présents avertissements. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Altran ne prend aucun engagement de publier une mise à jour ou une révision des informations, des objectifs, des perspectives ou des déclarations prospectives qui sont contenus dans le présent communiqué ou qu'Altran pourrait communiquer, sous réserve des obligations législatives ou réglementaires applicables à Altran. Les personnes destinataires de ce communiqué sont invités à ne pas accorder un crédit excessif à ces déclarations prospectives.

Les lecteurs sont incités à se référer au document de référence d'Altran, enregistré le 24 mars 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D. 17-0223 (le « Document de Référence »), qui est disponible gratuitement sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et à partir de celui d'Altran www.altran.com/fr/fr/finance/informations-reglementees. Le Document de Référence contient une description détaillée d'Altran, de ses activités, de sa stratégie, de sa situation financière, des résultats d'exploitation et des facteurs de risques. L'attention des lecteurs est attirée sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet négatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Altran, ainsi que sur le prix des actions d'Altran.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquisition, de vente, de souscription, ou d'échange (ou une sollicitation d'offre d'acquisition, de vente, de souscription, ou d'échange) de valeurs mobilières dans quelque juridiction que ce soit.

Toute offre de valeurs mobilières d'Altran ne peut être faite en France que sur la base d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF ou en dehors de France, qu'à travers un document d'offre préparé à cet effet, conformément aux lois et réglementations applicables. Toute décision d'investissement ne peut être prise que sur la base d'un tel prospectus ou document d'offre.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus, que ce soit au sens de la Directive Prospectus ou autrement.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Aucune valeur mobilière émise dans le cadre d'une quelconque augmentation de capital ne sera enregistrée au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peut être offerte, exercée, ou cédée aux Etats-Unis sauf en cas d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement. Altran n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué de presse inclut uniquement des informations résumées et ne prétend pas être exhaustif. Aucune garantie, expresse ou implicite, et aucun confort ne sont donnés par Altran quant à l'exhaustivité de l'information ou des opinions contenues dans le présent communiqué de presse ou dans toute communications orales ou écrites qui y sont rattachées.